



CONDITIONS GENERALES DE VENTE CGFRP

Article 1 : Désignation

La Coordination Générale des Formations et de la Recherche Paramédicales, ci-après désignée « CGFRP » est composée de 8 écoles/instituts de formation paramédicale et médicale :

- Centre de formation d'assistant de régulation médicale (CFARM)
- Centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière (CFPPH)
- Ecole des infirmiers anesthésistes (EIADE)
- Ecole des puéricultrices (EPDE)
- Ecole de sages-femmes (ESF)
- Institut de formation des ambulanciers (IFA)
- Institut de formations des aides-soignants (IFAS)
- Institut de formation des cadres de santé (IFCS)
- Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

C'est une direction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille, dont le numéro de SIRET est 26590671900017, et est sise à l'Institut Gernez Rieux, 2 rue du Dr Schweitzer, 59 037 LILLE CEDEX.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) fixent les conditions applicables à l'inscription aux concours/épreuves de sélection et aux prestations de formation réalisées par les écoles/instituts de formation de la CGFRP qui sont réglementaires et accessibles sur le site internet de chacune des structures de formation. Toute prestation de formation emporte l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

La CGFRP se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment et le cas échéant, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de signature du contrat de formation.

Article 3 : Inscription et attestations

Seuls les contrats dûment renseignés, datés et retournés aux écoles/instituts de la CGFRP tiennent lieu d'inscription.

A l'issue des formations, un diplôme professionnel est délivré par la DREETS et/ou diplôme universitaire, une attestation de formation est établie pour les actions de formation continue.

Article 4 : Organisation des Formations

Les modalités d'organisation des formations dispensées par les écoles/instituts de formation de la CGFRP sont définies par voie de contrat signé entre la CGFRP et l'acheteur.

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'inscription aux concours/épreuves de sélection et le prix des prestations de formation est indiqué en euros TTC. Ils sont fixés par décision administrative du Directeur Général du CHU de Lille.

L'acheteur procède, au paiement de la somme auprès du comptable public du CHU de Lille, dans un délai de 50 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer.

En cas de dépassement du délai de paiement, l'acheteur est redevable d'intérêts moratoires calculé sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Tout renoncement à la participation aux concours/épreuves de sélection dans un délai supérieur à 10 jours après la date de clôture des inscriptions, fait l'objet d'un paiement intégral des droits d'inscription. Toute décision de rétraction doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec A/R envoyée à la structure de formation.

Tout désistement ou abandon, renvoi de l'apprenant en cours de formation, fait l'objet d'un paiement intégral au CHU de Lille, hors force majeure dûment reconnue.

Article 6 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les contenus des formations dispensées au sein de la CGFRP sont la propriété des formateurs permanents ou occasionnels.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Ainsi, l'acheteur s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents sans l'accord exprès de son auteur.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées et traitées par la CGFRP sont nécessaires au traitement de l'inscription, de la scolarité et de la délivrance des diplômes des apprenants. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 *relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel*, modifiée par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 *prise en application de l'article 32 de la loi n°2018 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles*, les apprenants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles et d'opposition pour motif légitime au traitement de ces données, qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la Protection des Données du CHU de Lille (dpo@chru-lille.fr).

Article 8 : Satisfaction et réclamations

Toute réclamation doit être adressée à la cellule qualité de la CGFRP à l'adresse e-mail suivante : cellulequalite.igr@chu-lille.fr

Article 9 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Tout différend survenu entre le CHU de Lille et l'acheteur fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. Si cette dernière reste infructueuse, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lille.